

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 février 2026

L'an deux mille vingt six, le trois février, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27/01/2026 s'est réuni, sous la présidence de Roger DENORMANDIE, Président

Membres en exercice : 60 – Présents : 34 - Votants : 45

Présents :

Stéphanie BANOS, Luc CABOUSSIN, André CAPMARTY, Alain CARRASCO, Gérard CARRASCO, Jean-Louis CHAIGNEAU, Brice CHANTRE, Sabine CHARLES, Jean-Pierre DELANNOY, Nadine DELATTRE, Bruno DEMAEGDT, Roger DENORMANDIE, Didier FENOUILLET, Francis FLAMEY, Michel FORGET, Jean-Claude GAUTRY, Fabrice GENON, Laurence GUERINOT, Stéphane GYARMATHY, Geneviève JACSONT, Xavier LAMOTTE, Christine LEMORE, Julien MASSET, Dominique MIRVAULT, Thierry MONDO, Anastasia PODOROJNY, Daniel RAY, Serge ROSSIÈRE-ROLLIN, Véronique SAMSON, Evelyne SIVANNE, Sandrine SOSINSKI, Christophe VERBRUGGE, Laure VERRIER, Nadine VILLIERS

Représentés :

Florence BENOIT donne pouvoir à Julien MASSET, Jean-Paul FENOT donne pouvoir à Serge ROSSIÈRE-ROLLIN, Didier FRAPPAT donne pouvoir à Daniel RAY, Charles GODRON donne pouvoir à Sandrine SOSINSKI, Agnès GRANERO donne pouvoir à André CAPMARTY, Gérard JAMBUT donne pouvoir à Michel FORGET, Joël PACHOT donne pouvoir à Xavier LAMOTTE, Corinne RIOTTE donne pouvoir à Luc CABOUSSIN, Georges SOUCHAL donne pouvoir à Jean-Pierre DELANNOY

FORET Sylvie remplace CHAUVIN Marc, LUCQUIN Gilles remplace POULAIN Michel

Absents :

Raphaël BEAULIEU, Jean-Claude BORZUCKI, Jean-Pierre BOURLET, Pascal CAMUSET, Jean-Luc CHAPLOT, Régis DE RYCK, Martine FLON, Emric HERMANS, Julie LEFEBVRE, Cédric LESAGE, Carine LETERRIER, Yannick MAURY, Patricia MOREAU, Jean-Claude POTAGE, Gisèle RICHARD

Secrétaire de séance : Laurence GUERINOT

D_2026_2_2 Rapport d'orientations budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D_2021_8_3 en date du 6 décembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la présentation faite en commission des finances du 27 janvier 2026,

Vu la présentation faite au bureau communautaire du 27 janvier 2026,

Vu les orientations budgétaires 2026 présentées par Madame la 1ère Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant que la Communauté de Communes Bassée-Montois n'est réglementairement pas soumise à la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant que dans le cadre du règlement budgétaire et financier, la Communauté de Communes Bassée-Montois entend néanmoins présenter en Conseil Communautaire les orientations budgétaires générales de l'exercice et les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et de la gestion de la dette.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 voix pour, 0 abstention)

- Prend acte des orientations budgétaires 2026 présentées par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente en charge des finances et du débat qui en a suivi.

Le Président, Roger DENORMANDIE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle – 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance
Laurence GUERINOT



Le Président
Roger DENORMANDIE